



2-7-1- Actions menées

45

2-7-2- Contraintes

2-7-3- Perspectives

2-8- Mécanismes institutionnels chargés
de favoriser la promotion de la femme

48

2-8-1- Actions menées

49

2-8-2- Contraintes

54

2-8-3- Perspectives

55

2-9- Droits fondamentaux de la Femme

56

2-9-1- Actions menées

57

2-9-2- Contraintes

60

2-9-3- Perspectives

60

61

2-10- Femmes et Environnement

61

2-10-1- Actions menées

63

2-10-2- Contraintes

64

2-10-3- Perspectives

2-11- <u>Le cas de la petite fille</u>	65
2-11-1- Actions menées	65
2-11-2- Contraintes	66
2-11-3- Perspectives	66

CONCLUSION

69

DESIGNATIONS - ABRÉVIATIONS

BIBLIOGRAPHIE

- l'engagement de la Côte d'Ivoire à réaliser les douze domaines critiques du programme d'action de Beijing ;
- l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'action de Beijing

Ce rapport constitue un bilan de cinq années d'action en faveur de

réaffirmant l'engagement de la femme tout en soulignant l'engagement d'impliquer davantage

Président de la République
 de Côte d'Ivoire

la prise en compte du concept « genre » dans le

processus d'information n'ont pas toujours permis d'obtenir des données

port ainsi établi a été élaboré selon une approche

décentralisée. Il décrite d'une certaine logique d'actions

de la République de Côte d'Ivoire qui

de la volonté politique du

référence de Beijing. Ainsi, tout un

rejoint les recommandations

processus a été marquée par

processus d'opérations a

a appréhender les préoccupations

La première étape

l'organisation de la semaine

Abidjan. Cette activité

relatives à la promotion de la femme.

participantes représentant toutes les couches socio-professionnelles et la société civile. Durant cette semaine, les femmes ont participé à huit (8) table-rondes autour des thèmes suivants :

- Présentation de la 4^{ème} Conférence Mondiale sur les Femmes ;
- Femme et Droit ;
- Femme et Entreprise ;
- l'évolution de l'image de la femme dans la littérature ;
- Femme et Société (Santé-Education-Environnement)

et Violence ;

Politique et Administration.

La deuxième étape s'est illustrée par l'organisation de la Conférence Nationale. Elle a permis d'élaborer le Livre Blanc qui exprime les préoccupations et les aspirations des femmes ivoiriennes dans les domaines suivants :

Femme et Santé ;

Femme et Education ;

Femme et Droit ;

Femme et Economie ;

Femme, Prise de Décision ;

Femme, Environnement et Développement ;

Femme et Famille ;

Femme et Communication ;

Rôle et Actions du Ministère de la promotion de la famille et de la planification familiale ;

Rôle et Actions du Ministère de la Santé ;

Rôle et Actions du Ministère de l'Éducation ;

Rôle et Actions du Ministère de la Justice ;

Rôle et Actions du Ministère de l'Économie ;

Rôle et Actions du Ministère de la Culture ;

Rôle et Actions du Ministère de la Femme ;

Femme et Economie

Femme, Prise de Décision

Femme, Environnement et Développement

Femme et Famille ;

Femme et Communication

Rôle et Actions du Ministère de la promotion de la famille et de la planification familiale ;

Rôle et Actions du Ministère de la Santé ;

Rôle et Actions du Ministère de l'Éducation ;

Rôle et Actions du Ministère de la Justice ;

Rôle et Actions du Ministère de l'Économie ;

Rôle et Actions du Ministère de la Culture ;

Rôle et Actions du Ministère de la Femme ;

Le Livre Blanc a été remis officiellement au Président de la République au Parc des Sports de Treichville à Abidjan le 22 Février 1997 en présence de 18 000 femmes et hommes représentant toutes les couches socio-professionnelles et la société civile des 16 régions de la Côte d'Ivoire.

La dernière étape est l'élaboration du Plan National d'Action de la Femme qui s'est faite selon une approche participative et décentralisée. Dans cette perspective, des consultations conjuguées entre la base et le niveau central, qui ont permis de saisir les perceptions et les aspirations des usagers et d'identifier la réduction des disparités de genre, ont permis de mettre en exergue les préoccupations des femmes et d'adopter des stratégies prospectives en vue de favoriser la participation effective et efficace des femmes dans le processus de développement de la Côte d'Ivoire.

Puisse cette évaluation nous permettre de mieux cerner les contraintes inhérentes à la mise en œuvre du programme d'action de Beijing pour les transcender dans l'intérêt des femmes de Côte d'Ivoire.

Léopoldine Tiezan COFFIE

FEMMES MARIÉES

EN CHIFFRES (1)

10 800 000 en 1988
 22 300 000 en 1996

par femme

Taux brut de mortalité:
 13 % en 1994

croissement naturel

Taux de mortalité infantile:
 100 %

49 %

Taux de mortalité maternelle pour
 100 000 naissances vivantes :
 597 (EDS 1994)

51 %

5 ans : 47 %
 48 %

Couverture sanitaire

habitants par
 9 500

Rapport de masculinité
 106 hommes pour 100 femmes

de femmes en âge
 par sage-femme :
 mes

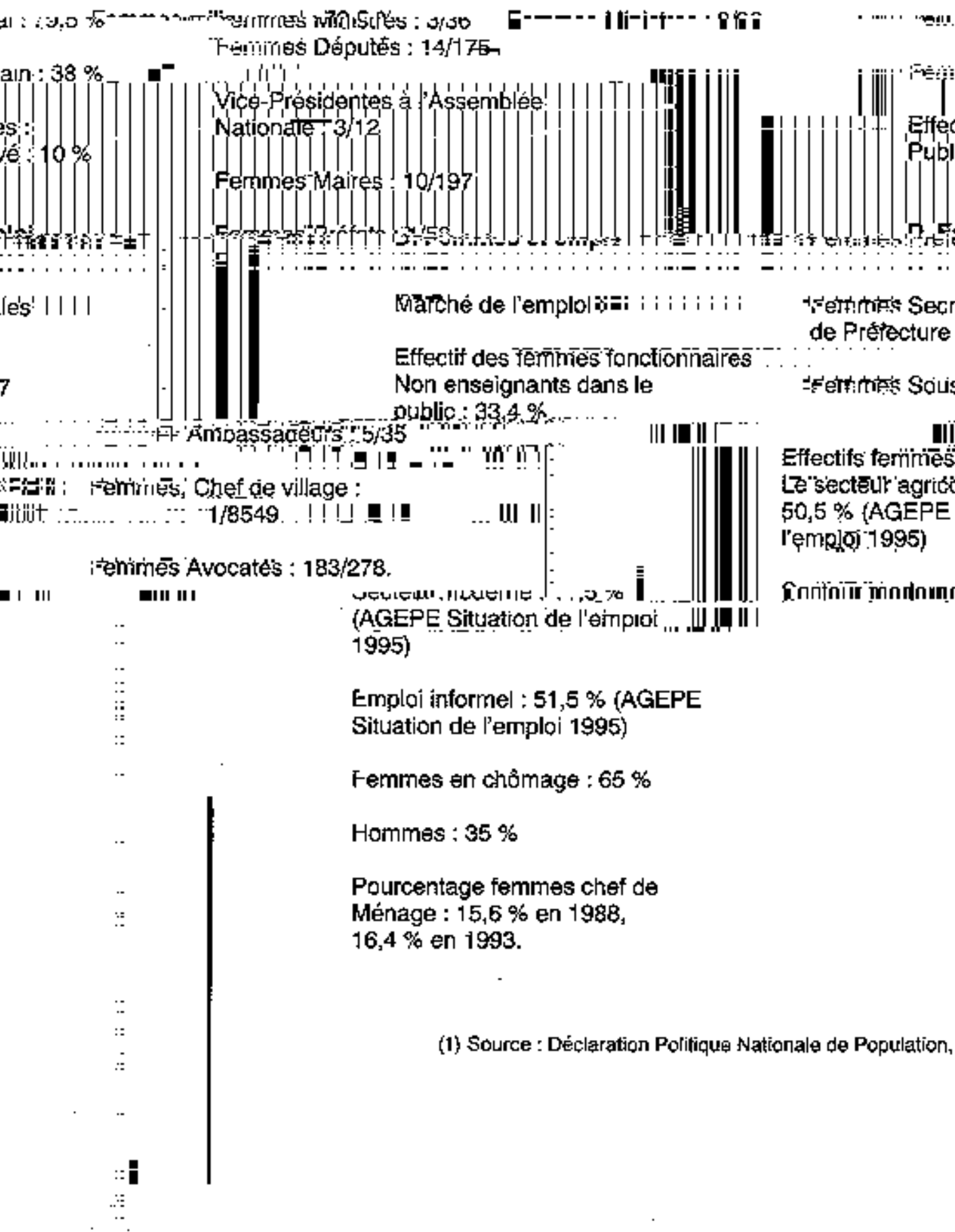
B. Santé

habitants par

Espérance de vie à la
 naissance : 64 ans

Féminin : 67,6 %
Masculin : 48,1 %

E. Représentant des femmes aux instances de décision



- La mise en place d'un comité de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes en 1997 et l'adoption par le Parlement le 23 Décembre 1998 de trois (3) projets de lois portant répression de certaines formes de violences (mutilations génitales féminines, harcèlement sexuel, unions précoces ou forcées) proposés par le Gouvernement.
- Une hausse entre 1995-1999 du budget global du Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme de 70,25 %.

dans les milieux urbains, péri-urbains et ruraux, des actions de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale de la Femme depuis 1994, de la Journée internationale de la Famille depuis 1995, de la Journée mondiale de la Femme Rurale depuis 1997, en place depuis 1995, d'une cellule d'assistance et de médiation familiale qui assiste les couples et les femmes en difficulté.

L'exécution du projet « Femmes et Environnement » en 1999 a permis de sensibiliser et les mesures incitatives et de promouvoir les filles pour favoriser leur accès à l'éducation, en particulier les filles caractérisées par la faible scolarisation.

- Les campagnes de sensibilisation sur la santé de la reproduction en milieu scolaire à travers une caravane familiale.

La prise en compte des femmes et des jeunes filles dans le

Plan National de Développement du Secteur Education/Formation.

(PNDEF) à travers le Programme d'Appui au Secteur Education/

Formation (PASEF) le Programme Spécial d'Insertion des

des Ressources

de la promotion de...
le concept de genre
Etat.

objectifs et stratégies de
corriger les insuffisances
Conférence mondiale de Beijing.

Gouvernement ont été
des ONG qui œuvrent
gouvernance... Démocratie

Programme 5 : Renforcement du ca
la femme. Ce progr
dans toutes les s

Le plan d'action qui s'intèg
développement de la Côte d'Ivoir
relatives à la mise en œuvre du p

Toutes ces actions men
soutenues par des activités très
dans divers domaines : Droit,

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire est située au dessus du golfe de Guinée entre le 5^{ème} et le 10^{ème} degré de latitude Nord dans la zone inter tropicale entre l'Equateur et le tropique du cancer.

D'une superficie de 322 463 km², la Côte d'Ivoire est entourée par les voisins suivants : la Guinée et le Libéria à l'Ouest, le Ghana à l'Est ; le Mali et le Burkina-Faso au Nord. La Capitale Politique est Yamoussoukro et la Capitale Economique, Abidjan.

La politique sociale de la Côte d'Ivoire est

La politique économique

est orientée dans la paix et tend vers

caractérisée par une

de son objectif ultime qui est de se situer aux nouvelles

développement dans un contexte de démocratie

et apaisée, grâce à des actions ambitieuses de

de régionalisation.

Le Texte National

Situation démographique

La situation démographique ivoirienne d'un taux de croissance de 3,8 % est

de 300 000 habitants en 1996 avec 50,9 % d'hommes et

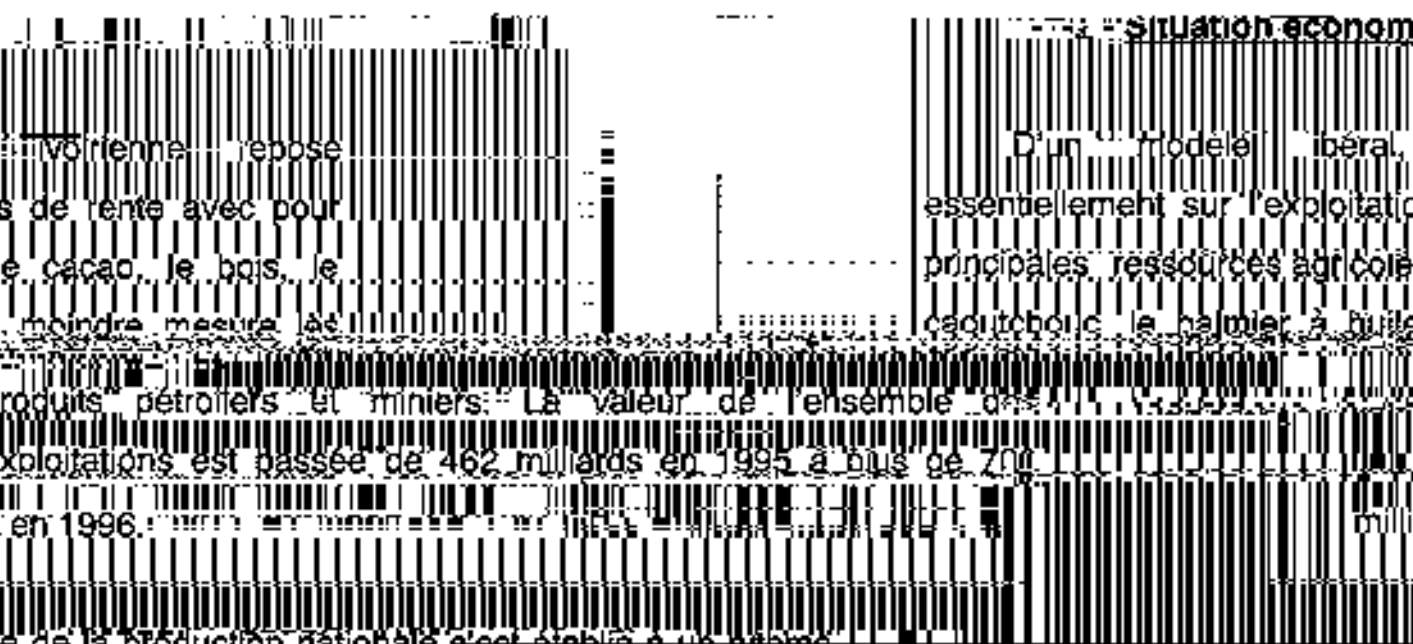
de femmes. Sa densité moyenne de 46 habitants/km² est

caractérisée par une répartition inégale de la population (milieu

En effet, plus du tiers de la population réside dans des

villes de plus de 10 000 habitants.

La Côte d'Ivoire est caractérisée par la jeunesse de sa population (46,7 % de jeunes de moins de 15 ans).



de la production nationale et est étroitement liée à la

L'Etat, depuis 1995 a entrepris des réformes pour moderniser et adapter l' école ivoirienne aux mutations qui s'imposent à l'ère du 21^{ème}

siècle. Ainsi la Loi N° 95-696 du 7 Septembre 1995 relative à l'organisation de l'enseignement, fixe les axes majeurs :

L'amélioration de la qualité de l'enseignement et son adaptation aux besoins économiques et sociaux.

Le développement de solutions alternatives :

La relance de l'enseignement technique et professionnel :

Le renforcement des mesures prises en faveur des jeunes :

Le renforcement des mesures prises en faveur des adultes :

compte plus de soixante ethnies qui se
as groupes : les Mandé du Nord-Ouest, le
Ouest, les Akan au Centre, à l'Est et Sud-

La soc
repartissent
Krou à l'Oue
Est et les (Voltaïques) au Nord et N

ersité culturelle.

tifs

Tous ces groupes présentent u

on

différents types de systèmes de parenté et de succession

reposent sur divers types de systèmes de parenté et de succession

qui régissent les rapports entre leurs membres notamment entre les

hommes et les femmes. Trois religions

praticées par la population: le Christianisme

(religion traditionnelle).

les nouveaux systèmes économiques

l'articulation sociale ainsi que l'écllosion d'une

à travers les médias et les réseaux

le contexte de la démocratie et de la bonne

à la société ivoirienne de s'ouvrir sur le

noirs, les solidarités lignagères entretenues

même lignage tendent à se perdre et à se

de base de la société, en particulier la famille

contraintes socio-culturelles qui entravent leur

leur développement.

1-1-4- Situation juridique

cadre réglementaire juridique et judiciaire de l'Etat.

Au plan institutionnel

Des réformes institutionnelles ont été mises en œuvre pour renforcer le cadre juridique de Côte d'Ivoire. Ainsi, les réformes ont porté par une modification du conseil constitutionnel dont les compétences ont été élargies aux atteintes aux libertés publiques, discriminations à caractère ethnique ou religieux.

L'Etat a également procédé à la révision de la constitution qui a été adoptée par le parlement. Cette réforme a porté sur les conditions d'éligibilité du candidat à l'élection présidentielle. Les nouvelles dispositions des articles 11 et 117 de la

Au plan économique

Dans la perspective d'une réussite économique, on peut citer aux nombres des réformes : la suppression des principales barrières non tarifaires, la mise en vigueur du nouveau code des investissements, des codes miniers et pétroliers, du code de procédure civile commerciale et administrative, l'assouplissement de dispositions du code du travail, la mise en place de la cour d'arbitrage et la ratification des Conventions sous-régionales CIMA et traité OHADA).

Au plan social

Une réforme de la caisse nationale de prévoyance sociale est en cours.

Au plan du statut juridique de la femme

Le statut des femmes a bénéficié d'une protection juridique satisfaisante. En effet, dans presque tous les domaines (civil, social), les textes existent, instaurent l'égalité et condamnent les discriminations. La Côte d'Ivoire a ratifié la convention contre toutes les formes de discrimination en 1995.

1-1-5- Situation politique

La Côte d'Ivoire est une république laïque.

La réinstauration du multipartisme en 1990, a constitué une

de la population à la vie nationale avec la création d'un Etat de droit, la démocratisation des médias, la décentralisation et la régionalisation administrative, la mise en place d'une société civile et d'une opinion publique saine.

Enfin, la Côte d'Ivoire consciente des enjeux d'une bonne gouvernance s'est engagée dans ce processus depuis 1995 et a organisé le premier colloque national en Février 1999 à Yamoussoukro.

1-2- Contexte Sous-Regional et International

1-2-1 - Coopération Sous-Regionale

La politique d'ouverture de la Côte d'Ivoire dans la Sous-région, s'est largement traduite par une diversification de ses relations et des échanges de types nouveaux. La Côte d'Ivoire a contribué au sein de la CEDEAO à la création d'un mécanisme de prévention de gestion des crises et de gestion des situations d'urgence. En 1998, à Yamoussoukro,

La Côte d'Ivoire assure en outre la présidence spécialisée de la CEDEAO, l'Association des Femmes Rurales de l'Ouest (AFRO).

de 1998-2000. Cette institution réalise des programmes sous l'appui de l'Etat et en faveur des femmes.

constitue un cadre de coopération.

ivoire fait également partie de plusieurs
ations d'intégration économique de l'Afrique de l'ouest
EMOA et le SYSCOA

2-2- Coopération internationale

La Côte d'Ivoire, dans le souci de défendre ses intérêts
économiques et de promouvoir son rayonnement culturel, a établi
des commissions mixtes avec plusieurs Etats

L'Etat a principalement œuvré pour

d'amitié avec ses partenaires traditionnels
asiatiques et développé, depuis 1995, une
fortement orientée vers la recherche d'investissements
le programme de privatisation et de relance

Au niveau régional, la Côte d'Ivoire
rapporteur du comité Femme et Développement

3- Engagement de La Côte d'Ivoire depuis la Conférence de Beijing (1995)

ivoire s'était engagée à renforcer sa politique en matière de
de la Femme

Dans cette perspective, le Gouvernement Ivoirien, conscient du rôle primordial que joue la femme dans le processus du développement, a pris des mesures visant à assurer son épanouissement par son autonomie financière.

Le Gouvernement a mis en place des mécanismes de

- Renforcer l'alphabétisation fonctionnelle ;
- Accroître et diversifier la formation professionnelle ;
- Insérer les jeunes dans le tissu professionnel par le fonds spécial mis en place.

En outre, plusieurs plans d'actions adoptés par le

gouvernement ont fait l'objet de rencontres avec les partenaires
 au développement (le PNDS au niveau du Ministère de la Santé
 Publique, le PNAE au niveau du Ministère du logement, du cadre de
 vie et de l'environnement, le PNDEF au niveau Ministère de

l'Éducation, des Sports et de la Formation le Parc)

Dans la perspective d'une consolidation du dévelo

- La valorisation du statut social et du rôle politique des femmes dans la société ;
- Le renforcement du cadre institutionnel de la promotion de la femme.

II - EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL

A l'issue de la quatrième conférence mondiale sur les femmes, les gouvernements, dans la déclaration de Beijing, se sont engagés à traduire dans les faits, avec les moyens dont ils disposent, le programme d'action mondial qui a été adopté. Ce document définit un ensemble de mesures concrètes qui se regroupent en quatre (4)

domaines critiques.

La Côte d'Ivoire très consciente du rôle que joue la femme dans le processus du développement, a dégagé tous les moyens et pris des dispositions pour la mise en œuvre effective du programme

1- Femmes et pauvreté

la baisse du taux de croissance économique, (1986-1993)

et le conjuguée à une croissance démographique poids de la dette extérieure sont les l'aggravation de la pauvreté en Côte d'Ivoire de pauvreté (INS) 1995 a relevé que le ratio p de 32,3 % en 1993, à 36,8 % en 1995.

Une étude sous sectorielle « Femme, Développement économique et pauvreté » a été menée dans la perspective de l'élaboration du plan national de lutte contre la pauvreté. Ce plan a été adopté, en Juin 1997 par le Gouvernement. Les principaux acteurs de ce plan sont : le Ministère de la Planification et de la programmation du développement, le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme, les autres Ministères Techniques, les ONG et les collectivités locales. Toutes ces dispositions ont été prises dans un contexte de réformes profondes du cadre réglementaire, juridique et judiciaire au plan macro-économique.

Le RIOF (réseau ivoirien des organisations féminines) est membre du Comité National des Nations de lutte contre la pauvreté. Le réseau vient d'élaborer un plan de

2-1-2- contraintes

contraintes dont :

Contraintes institutionnelles

- Politique discriminatoire de promotion du monde paysan ;
- difficulté d'accès aux intrants, à la formation technique agricole ;
- difficultés d'accès au crédit ;

insuffisance d'infrastructures de production, de conservation et de transformation ;
insuffisance d'apport au secteur informel ;

Contraintes socio-culturelles

- . activités productives et lucratives ;
- . pesanteurs socio-culturelles ;
- . faibles ressources financières, faible épargne ;
- . maîtrise insuffisante des circuits et procédures de commercialisation ;
- . non maîtrise des techniques de conservation et de transformation ;
- . mauvaise information des femmes.

2-1-3- Perspectives

Le plan de lutte contre la pauvreté vise à éradiquer la pau

Au plan macro-économique, il s'agira de renforcer et consolider la croissance, de réduire la proportion des mé

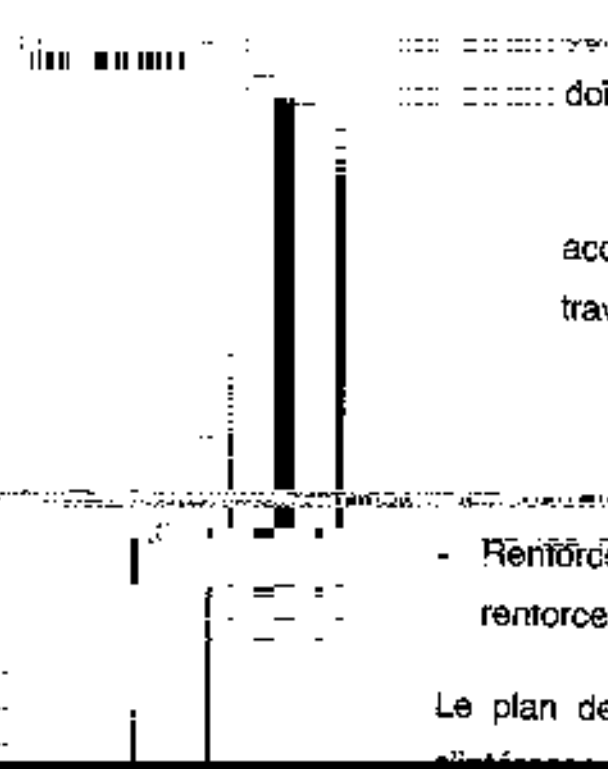
... vulnérables... les investissements et les
... mieux les mesures... les investissements et les
... entions...

... l'Action de la Femme vise en l'an 2005 à
... économique des femmes d'au moins 50 % à
... spécifiques suivants :

... le niveau de revenu des femmes ;
... aptitudes professionnelles et entrepreneuriales

... des femmes à s'organiser et
... existantes.

... la pauvreté des Femmes du RIOF



80 %, celui d'Abidjan 75 % alors qu'à Odienné et à Korhogo, il demeure faible (respectivement 45,3 % 39,7 %). Ces inégalités d'accès à l'instruction sont aussi fonction du sexe : 67,6 % de femmes analphabètes contre 48,1 % d'hommes ; la distinction en milieu urbain - milieu rural accentue ce déséquilibre entre les sexes :

Le taux d'analphabétisme des femmes en milieu rural est de 79,5 % contre 38 % des femmes en milieu urbain.

2-2-1- Actions menées

Les stratégies et les actions en vue de la mise en œuvre de la réforme de l'éducation ont été développées dans un plan national de l'éducation-formation (PNDEF) dont l'objectif est de garantir à tous les citoyens les possibilités de s'éduquer et de se former tout au long de sa vie.

Les objectifs du secteur de l'Éducation se sont donc :

- l'amélioration du taux de scolarisation avec un accent particulier sur le taux de scolarisation des filles ;
- la réduction de l'analphabétisme pour les catégories défavorisées.

Le Gouvernement a engagé ces actions pour réduire les inégalités fondées sur le sexe et la situation socio économique des citoyens.

Plusieurs projets ont bénéficié de l'appui des partenaires au développement.

Ainsi, le programme d'urgence du Gouvernement en cours a financé entre 1998 et 1999, la construction de 413 classes dans le primaire à l'intérieur du Pays et 282 à Abidjan pour un coût total de

Le projet BAD Éducation IV a achevé la construction de 413 classes sur la période 1994-1998 pour un montant de 4,736 milliards de francs CFA et réhabilité 168 écoles primaires pour un coût global de 9,034 milliards de francs CFA.

Au titre du don japonais, 237 classes ont été construites pour un coût global de 9,034 milliards de francs CFA.

Au niveau de l'enseignement Technique, les capacités d'accueil sont passées de 12 000 en 1997-1998 à 16 824 en 1998-1999. Dans le cadre du projet de formation des enseignants, 10 000 enseignants ont été formés dans le cadre du projet de formation des enseignants.

Le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme qui a pour objectif de promouvoir les femmes et les filles dans les villes et les zones rurales a mené les activités suivantes :

activités en matière d'alphabétisation

* Le renforcement des filles et des femmes

La formation de 1 000 animateurs et 50 superviseurs en 1998:

- La formation de 20 formateurs à distance et de 2 010 animateurs de centres ;
- La dispensation de cours d'enseignement primaire à

200 jeunes filles à travers le réseau des centres de formation ont pu réussir au Certificat d'Etudes Elémentaires ;

- * La mise en œuvre d'un programme d'éducation compensatoire et d'apprentissage des techniques génératrices de revenus en faveur des filles et femmes, donnant ainsi une chance à nombre d'Ivoiriennes d'acquiescer un métier.

Cette activité s'est faite en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation de base.

l'Education Nationale et de la Formation de base.

deux programmes dans la zone de formation d'Abidjan.

Le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme a

des scolarisées et analphabètes, dont

ées et 10 % de filles et femmes

stitutions de Formation et d'Education.

et 1998. Cette formation a porté sur la

n, à la machine, l'art floral et les objets.

formé 33 000

90 % de filles

analphabètes

Féminine (IFE)

couture, la broderie

de décoration.

Le Département a également mené d'autres activités à savoir :

- L'alphabétisation fonctionnelle en 1997 de 1 000 femmes

dans la région du centre-est (M'Bobakro, Didié, Quélé) et de 1 200 femmes à Daoukro et Priko ;

- Le recrutement de plus de 1 800 jeunes filles dans le cadre

du projet d'apprentissage initié par l'AGEFOP en 1997/1998 ;

Le recrutement de 30 jeunes filles dans la filière

de boulangerie au centre de Formation Professionnelle de Yamoussoukro en 1997/1998 ;

- La formation de 1 080 femmes bénéficiaires du Fonds

de gestion des micro-projets entre 1995

« Femmes et Développement » de micro-projets afin d'améliorer la vie des femmes et 1997 ;

de la population et de la santé entre 1995 et 1997 ;

La formation de 20 000 femmes au milieu rural aux techniques

de construction des foyers améliorés et aux techniques de protection de l'environnement dans le cadre du projet « Femmes et Développement » entre 1995 et 1997 ;

- La formation de 1 500 femmes membres des différents GVC dans le domaine de la création et de la gestion d'une coopérative entre 1995 et 1997 ;

- Le suivi par 125 femmes responsables de PME et PMI de 3 séminaires relatifs à la création et à la gestion d'une micro-entreprise entre 1995 et 1997 ;

- Le suivi, par les agents du Ministère de la Famille et de la

Promotion de la Femme, de 10 séminaires de perfectionnement

organisés dans les domaines de la rédaction des

couture, de l'administration scolaire, des techniques

de vulgarisation de

notamment

notamment par l'usage contre le SIDA et les maladies

transmissibles, et des méthodes de création et

2-2-2- contraintes

Contraintes institutionnelles

. inadaptation de l'école au mode de vie des communautés ;

. éloignement des enfants de leur milieu d'origine ;

. transmission des stéréotypes négatifs par les institutions

éducatives et politiques ;

. insuffisance et inégale répartition des structures d'accueil ;

. manque de prise en compte des diversités régionales ;

. manque de prise en compte des diversités culturelles ;

. manque de prise en compte des diversités linguistiques ;

. manque de prise en compte des diversités religieuses ;

. manque de prise en compte des diversités sociales ;

. manque de prise en compte des diversités de genre ;

. manque de prise en compte des diversités de handicap ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. manque de prise en compte des diversités de statut ;

. renforcement de

caractère sélec

consisteront à :

■ les mesures à mettre en œuvre

Accroître le taux de scolarisation
100 % en l'an 2005 par le renforcement et la poursuite de
l'effort de construction des structures d'accueil (5 697 nouvelles
sur 4 ans dans le public dont 1 000 par an par l'Etat et 424 par
les communautés sur la période 1998-2001).

■ Au niveau préscolaire et primaire, l'Etat par le BSIE, les fonds
d'aménagement rural (ERAP) et différents partenaires de

- Réduire le taux d'analphabétisme et d'illettrisme de 57,6 % en
1996 à 20 % à l'an 2005 à travers trois grands projets
d'envergure nationale :

Projet n° 1 : Programme intégré d'éducation non formelle

1 femme alphabétisée, 3 filles scolarisées : le programme vise à
travers l'approche intégrée de développement à la base,
l'alphabétisation fonctionnelle de 25 000 femmes conjuguee
avec la scolarisation de 75 000 filles d'âge scolaire.

■ Projet n° 2 : programme pilote d'alphabétisation fonctionnelle.
Appui aux initiatives des jeunes analphabètes du secteur
informel et agricole en milieu rural et à Abidjan.

Projet n° 3 : programme d'alphabétisation fonctionnelle

des femmes en milieu rural - profitte femmes. Le programme vise

l'alphabétisation fonctionnelle des femmes d'agricoles dans sa phase de lancement (2002-2005) chaque année l'éducation de 10 000 femmes.

La mise en œuvre de la politique nationale d'alphabétisation coordonnée par le comité national d'alphabétisation (CNAL) représentations opérationnelles et décentralisées et doté d'un système de suivi et d'évaluation. Le CNAL, dans sa représentation comprend tous les Ministères intéressés par l'action d'alphabétisation et de formation permanente des adultes. Il comprend aussi les communes, les associations, les centres de formation, les centres de recherche et de développement.

Améliorer le taux de scolarisation de l'école primaire actuellement à 100 % en 2005, par la sensibilisation des parents

pour une plus grande responsabilisation de ceux-ci

des structures scolaires pour répondre au

élaboration et la diffusion de

juridiques assurant la protection des filles (le droit

en matière de mariage mais également leur

de toute nature visant à atteindre

l'introduction de l'éducation sexuelle dans

limiter les grossesses précoces, la

scolarisation, l'éducation et de

nombre d'internat

pedagogiques et

educatif pour la mise a disposition

environnement du

l'amélioration de la capacité de

système éducatif.

Améliorer les qualifications à tous les niveaux pour répondre à une

grande capacité d'adaptation

gestion et promotion du

Offrir la possibilité aux enfants de suivre des cours d'anglais dès l'école primaire.

Créer un grand institut de langues, avec plusieurs filières.

Promouvoir l'ouverture de la formation universitaire vers le monde professionnel.

Préparer la jeunesse togolaise aux défis de la mondialisation et

de la globalisation des économies.

Au cours des années 1998-2000, la priorité sera accordée à

l'enseignement primaire avec un montant d'investissement in

programme d'investissement public (PIP) de 139,6 milliards de

à la formation technique et professionnelle a

milliards CFA et à la formation technique et professionnelle a

milliards F CFA.

L'augmentation des niveaux de scolarisation des

d'éducation des femmes constitué le troisième axe prioritaire du Plan

National d'Action de la Femme qui vise d'ici l'an 2005 les résultats

suivants :

la scolarisation de toutes les filles en âge préscolaire (3 à 6

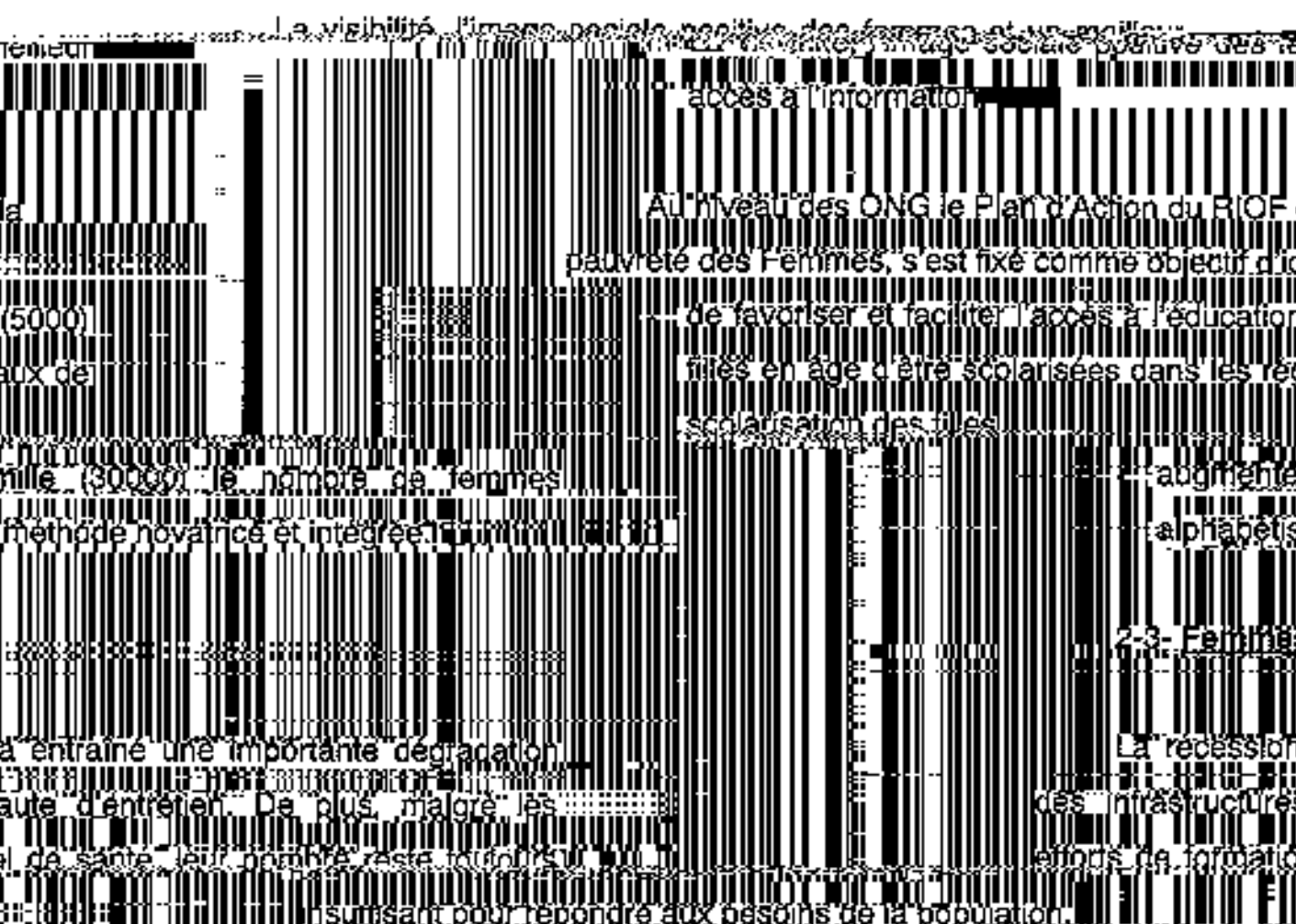
ans) et primaire (6 à 11 ans) ;

l'augmentation de 25 % du taux de participation de 0,9% des enfants à

en particulier les filles dans les régions à

faible taux de scolarisation.

- La réduction du taux d'analphabétisme à 30% ;



à entraîné une importante dégradation, haute d'entretien. De plus, malgré les efforts de santé, leur nombre reste toujours insuffisant pour répondre aux besoins de la population. De façon générale, le système sanitaire traditionnel affecte la performance économique ou sociale (coût, localisation, répartition, dans la capacité et qualité). Le modèle bio-médical coexiste avec le type populaire qui connaît un essor certain.

- Eliminer la lèpre de 1,54 pour 10 000 habitants à moins de 1 pour 10 000 habitants ;
- Augmenter la couverture vaccinale des enfants de moins de 1 an de 50 % à 90 % à l'horizon 2000 et 100 % en 2005 ;
- Augmenter l'utilisation de SRO (Solution de Réhydratation Orale) de 10 % actuellement à 80 % en 2005 ;

Augmenter la production nationale des médicaments de 8 % à 20 % ;

- Améliorer l'accessibilité aux dispensaires ruraux afin que 80 % de la population vivent dans une localité disposant d'une

Structure Sanitaire

- Améliorer la couverture en maternités rurales de 1 pour 14 000 femmes en âge de procréer à 1 pour 6 000 ;
- Accroître l'utilisation des préservatifs de 4 % actuellement à 14 % en 2005 ;
- Améliorer le ratio médecins / population de 1/9 000 habitants à 1/6 600 habitants.

Le Plan National d'Action de la femme a pour objectifs de :

- Contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles ;
- Contribuer à l'augmentation de la prévalence contraceptive parmi la population féminine ;

- Réduire la "vulnérabilité" des femmes et des filles aux risques d'infection aux MST et au VIH/SIDA ;

RIOF ambitionne de :

- Suivre la santé de dix mille (10000) femmes ;

remmes aux soins de santé ;

ASSURER LA PROTECTION JURIDIQUE, ET LA PRÉVENTION DES

dés filles dans les domaines de la santé et de

du bien-être familial et des MST/SIDA/Tuberculoses

2-4- Violence à l'égard des femmes

Les femmes sont exposées chaque jour à des actes de violence perpétrés en grande partie par les hommes, individuellement

réunion dans la famille, dans les rues ou sur les lieux de travail. Ces violences sont physiques, sexuelles et psychologiques.

En général, la société ne prête attention à ces violences que s'il y a une

atteinte à la vie.

2-4-1- Actions menées

Le cas Veronique AKOBE : cette jeune fille ayant subi des violences sexuelles répétées de la part de ses employeurs a fini par les tuer. Elle a été condamnée à 20 ans de prison en France.

L'Etat de Côte d'Ivoire en collaboration avec la société civile à travers des plaideurs a participé à la libération de cette jeune fille.

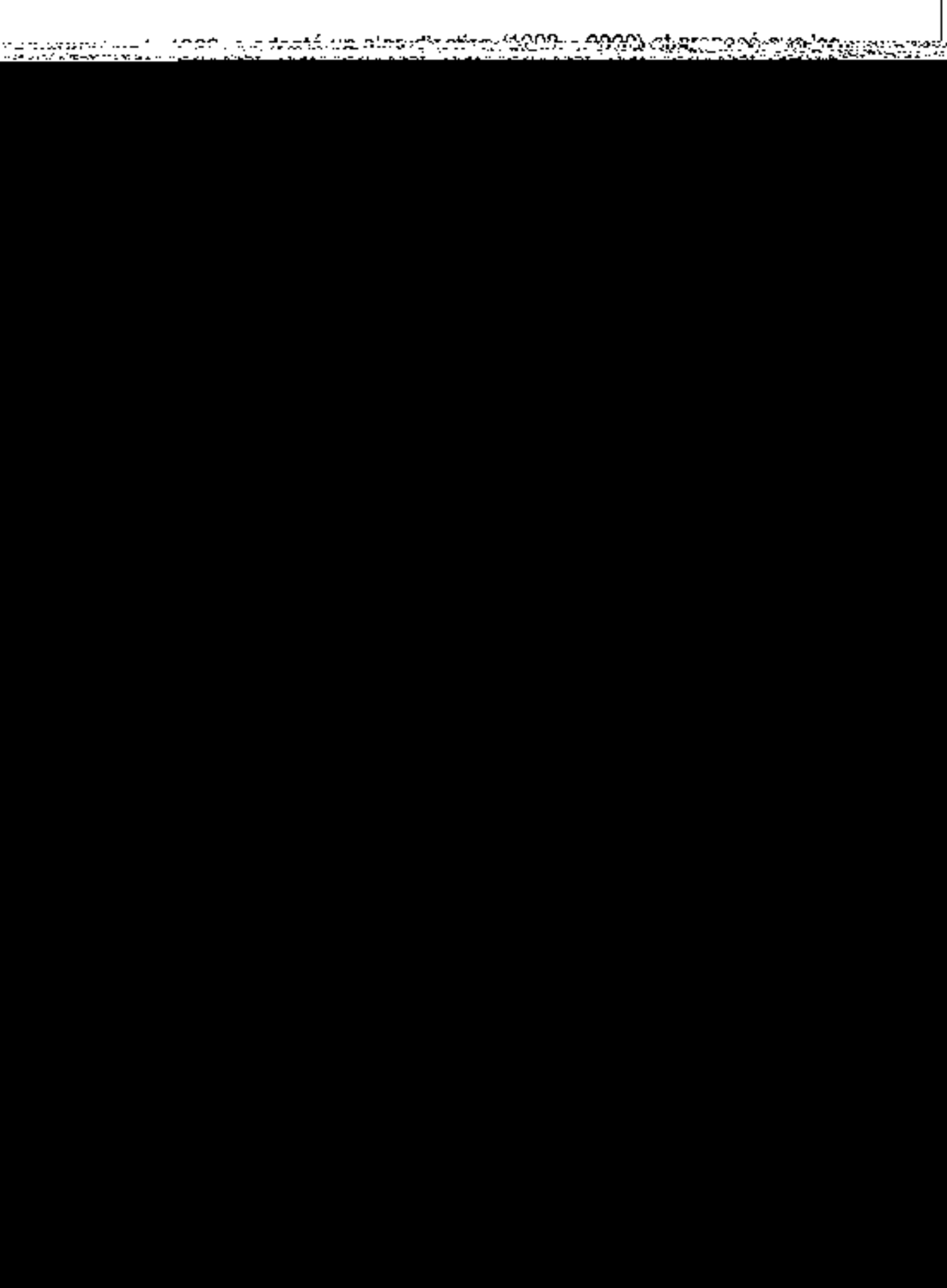
Le cas Faïta KEITA : la jeune fille de 15 ans entrée en union forcée et "précocée" par la volonté de ses parents, a tué son époux sexagénaire. Elle a été condamnée à de longues années de réclusion.

Ainsi le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme avec l'appui de la société civile a obtenu la libération de cette jeune fille.

A l'issue de ces deux cas, l'Etat s'est engagé à lutter contre les violences faites aux femmes. Aussi, Le comité de lutte contre les pratiques traditionnelles locales a-t-il été mis en place. En outre, les trois (3) projets de lois portant répression de certaines formes de violences, à savoir : les mutilations génitales féminines, les mariages forcés et les unions précoces ou forcées ont été adoptés par le parlement

Décembre 1998.

2-4-2- Contraintes



- 94 % de la production du riz ;
- 92 % de la production de légumes africains
- 90 % des maraîchers et légumes divers ;
- 79 % de la production de manioc frais ;
- 68 % de la production d'arachide ;

67 % de la production de bananes plantain
 57 % de la production de légumes européens.

Selón le recensement général de l'OCPV/SIDD en 1997, 90% des commerçants grossistes des vivriers sont des femmes.

Malgré l'importante contribution des femmes dans le secteur de l'agriculture, leurs revenus ne représentent en moyenne que 22% de celui des hommes.

Dans le secteur moderne privé, localisé à 73,5 % à Abidjan, les femmes ne représentent que 11,5 % contre 88,5 %. Elles se retrouvent dans le commerce (16,84 %), les services (16,13 %) et les mines (12,46 %).

présentées dans le secteur de l'alimentaire notamment les (pétrole et caoutchouc).

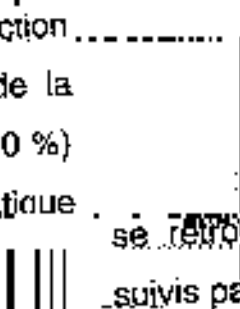
Très peu de femmes dans l'industrie. Elles se retrouvent dans les conserveries, dans le textile

unités

Elles sont rarement propriétaires d'unités industrielles.

représentent 43% du

Les femmes peu diplômées dans ce secteur sont dans la catégorie fruit



Dans le secteur moderne public, les femmes sont représentées à 23,6 % en 1997. L'étude selon la nature de l'emploi o
 Publique révèle que l'éducation et la formation ab
 moitié des effectifs féminins (50,60 %). Le quart des
 se retrouve dans les emplois administratifs, juridi
 suivis par les emplois scientifique et technique (19,20 %)

D'une manière générale, le principe de l'égalité salariale n'est pas

toujours respecté dans le secteur moderne selon Hemmings-Gapihan.

Le respect de l'égalité est le

L'Etat a en outre crée des programmes spécifiques en direction des jeunes et des femmes en vue de favoriser leur réinsertion professionnelle (12 Milliards de F CFA) et a mis en place des Fonds sociaux (31,64 Milliards de F CFA) durant la période 1994 -1997 pour réduire le nombre de demandeurs d'emplois et surtout développer l'entrepreneuriat.

La politique en faveur de l'emploi pour tous a été marquée

par des actions de renforcement et de pérennisation des programmes d'aide à l'installation, les mécanismes

de la procédure d'attribution des fonds sociaux, la mise en œuvre de programmes socio-économiques spécifiques aux femmes, le code de travail et enfin, par la mise en application d'un investissement

la création de 5.702 nouveaux emplois en 1996 et 7

économique initiées par le Ministère de l'Emploi, la Femme avec l'appui des partenaires sociaux et de la Pr au développement so

encadrement de 200 groupements à vocations coopératives

avec 21.000 membres. Ces groupements ont produit :

- 22,10 ha de culture maraîchères
- 138,48 ha de culture de riz
- 2008,86 ha de cultures vivrières

Le financement des projets au profit des femmes.

Le Fonds "Femme et Développement" d'un montant de 1,460

de la région de la Marahoué à financé 300 projets pour un mo

ment Economique et Social, 740 projets ont été

pour un montant d'environ 133 millions de F CFA

de Crédit à l'Enkaoua des femmes de la région

de la Marahoué à financé 300 projets pour un mo

millions de F CFA

Le projet d'Akarizakro dans la commune de Bouaké avec

à favorisé la création de vastes champs d'arachide,

de et d'aubergine. Cette union de coopératives sera

achat-vente d'arachide.

Développement Rural du Nord Est avec l'appu

du FIDA a permis l'encadrement de 4 250 femmes

de la meilleure femme opératrice

La

économ

Les Ministères techniques ont initié des activités en faveur de la promotion économique de la femme :

- Le Ministère de l'Agriculture a exécuté en collaboration avec le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme :

Les programmes de formation aux techniques agricoles et

direction de toute la population du milieu rural dont les femmes.

Ces programmes sont pilotés par l'ANAD

Des projets de développement rural intégré de Dabakala et

Katola ; du Nord-est et l'anda

Le projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales

dans la région du Centre-Nord.

de développement rural dans la région de Daoukro

Le Ministère des Finances a ciblé les femmes des petites et

des banques

des banques

des banques de mobilisation d'épargne telles que les CREP-COOPEC.

Le Ministère de l'Emploi et de la Fonction Publique a travers les

programmes de formation du FDEP et les programmes de financement

de l'AGEPE a ciblé les femmes du secteur informel

Le Ministère du Développement Industriel

actuellement un programme d'entrepre

de l'industrie du textile et de l'agro-industrie, avec l'a

Les ONG apportent leur appui institutionnel

d'encadrement, de formation et de

encouragent et mettent en œuvre des

crédit et suscitent le regroupement des fem

d'activités.

RIOF à travers ses ONG membres telle que WIOCHERAB,
AD, COFENCI, CIFAD, ont des programmes de micro-
nent qui atteignent dix mille (10000) femmes environ. . . ! ! !

3-2- contraintes

Plan National d'Action de la Femme prévoit d'ici l'an 2005 :

* l'augmentation des revenus des femmes par rapport à ceux des
hommes :

- secteur agricole : 50 % contre 22 % en 1995 ;

- secteur informel : 50 % contre 33 % en 1995 ;

- secteur moderne : 75 % contre 50 % en 1995.

* le renforcement des aptitudes professionnelles et entrepreneuriales

des femmes :

- 50 % des femmes du secteur rural et 50 % des femmes du
secteur informel bénéficieront respectivement de formation

. 50 % des organisations existantes encadrées par le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme seront bien organisées, en gérées et crédibles.

é RIOF à travers son plan d'action de lutte contre la pauvreté des s vise d'ici l'an 2005 à favoriser l'accès des femmes au crédit moyen adapté de financement de leurs activités productives par ement de vingt mille (20000) femmes à la création d'initiative de

le pouvoir de décision sociale et hommes

de sur la question de la femme au niveau

la décennie de la femme a eu un impact au (i

1975 à 1995, la participation des femmes a

salutatif.

l'Etat a mis en œuvre un certain nombre de mesures positives visant à

promouvoir la participation des femmes dans les sphères décisionnelles.

Malgré la volonté politique des autorités, les femmes demeurent

On en cas de conflits

base d'épargne et de cré

2.7. Femmes et p

Au plan familial et c économique reste encore

directe

l'Union internationale

niveau natio

pouvoir a co

OCG

l'adoption de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1995 et dans la

ce de Béling, par les nominations

réservés aux hommes.

le

l'adoption de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1995 et dans la

ce de Béling, par les nominations

réservés aux hommes.

le

Au sein du parlement

17 femmes Députés sur un total de 175, soit 8 % de femmes.

Les femmes Députés se répartissent selon les partis

politiques suivants :

17 au RDR, soit 7,69 % de femmes

1 au FPI, soit 7,69 % de femmes

1 au RDR, soit 7,69 % de femmes

Ministère de l'Économie et Social

11 % de femmes.

10,97 % de femmes

10,92 % de femmes

36, soit 8,33 % de femmes.

Centrales

103, soit 10,24 % de femmes.

Au sein du C

13 femme

Au sein de la

Au sein du C

Au sein du G

3 femme

Au sein des

idence ;
35, soit 14,2 % ;
% ;

- deux (2) Conseillers à l'
- trois (3) chargées de m
- cinq (5) Ambassadeurs
- une (1) femme Préfet s

quatre (4) sous-Préfets sur 227, soit 1,7 % ;
deux (2) femmes Secrétaires de Préfecture sur 50, soit 4 % ;

deux (2) femmes Commissaires
une (1) femme Colonel.

Au niveau du Patronat

Une seule femme Présidente

Au niveau des Centrales Syndicales

11 % de femmes sont Secréta

Au niveau des Partis Politiques

Une (1) seule Femme Secrétaire Générale d'un Parti
l'Assemblée Nationale.

2-7-2- Contraintes

Les contraintes qui entravent la participation des femmes dans les sphères de décision sont les suivantes :

textes et à prendre des mesures appropriées pour la promotion des droits des femmes

faible mise en oeuvre de la volonté politique à nommer les femmes aux postes de responsabilité

et socio-culturelles

et financières:

elles et analphabétisme

limitées des femmes

des femmes

de qualification professionnelle

travail, de poursuite de la carrière et de

formation et d'éducation à l'approche genre

que et dans la législation

continue, manque de volonté de la femme,

manque d'assurance et d'estime en elle-même

très faible niveau d'engagement politique de la population

féminine ou perçut ra par l'homme

homme

manque de disponibilité de temps et d'esprit de la

raison de sa double journée de travail

formes de différents

de formation de femmes leaders à l'att

femmes aux pos

Contraintes

difficultés

pesanteur

capacités

manque

insuffisan

difficultés

promotio

insuffisan

dans le c

manque

2-7-3- Perspectives

Plan National d'Action de la femme
aux instances de décisions, d'ici l'an 2005, à
direction des pouvoirs politiques, législatifs,
et la garantie de la non-discrimination
de représentation des femmes dans:
participation des femmes aux tables
des capacités personnelles et l'auto-

représentation
travers des
exécutions et locaux et
l'instauration du syst
toutes les instances
de négociation et le
estime de la femme.

Personnels chargés de la Femme

actuellement d'un dispositif pluriel
caractérisé par les structures de
le Ministère de la Famille et de la
secteurs techniques (Santé, Éducation,

2-8- Mécanismes de favorisation

La Côte d'Ivoire
d'encadrement des
l'administration publi
Promotion de la Fé

2-8-1- Actions menées

Les structures du Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme ont été renforcées en vue de toucher le maximum de femmes à la base et d'appliquer la politique de décentralisation et de régionalisation. Ce renforcement a été marqué par les créations d'une

Direction de l'Informatic et des deux Directions Régionales

Dalou depuis 1999.

Pour réaliser ses missions, le Ministère comprend un effectif de 506 agents toutes catégories confondues avec 55 hauts cadres.

Pour la formation et l'éducation des femmes le Département

dispose d'un corps enseignants

Permanente (MEP) et les Adjointes

ressources humaines la plus impo

Réhabilitation garderie villageoise

80 000 000 F CFA

3 517 991 000 F CFA

budget de fonctionnement

2 427

1 090 000 000 F CFA

Construction IFE

Réhabilitation IFE

Equipement institution

Marie-Therese HOUPHOUET E

Réhabilitation garderie villageoise

* Budget global 1999

Budget de fonctionnement

Budget d'investissement

194 000 000 F CFA

programme de réhabilitation des centres

situation économique difficile

la valorisation des

umaires (PVRH)

349 000 000 F CFA

A l'analyse, leur contribution limitée s'explique entre autres, par la faible compréhension des questions spécifiques aux femmes et l'absence de personnes ressources au sein de ces structures par rapport aux questions de genre.

Les ONG, les organisations volontaires du développement et les organisations communautaires ont permis de regrouper quarante ONG et de renforcer leur capacité d'agir à la base.

Les ONG interviennent à travers des activités, des programmes,

des plaidoyers dans les secteurs suivants:

Droits humains,

Économie,

Environnement,

Démocratie,

Éducation,

Éducation.

Certaines d'entre elles sont regroupées en tant que forces actives

développement en fédérations nationales et en réseaux sectoriels

Les ONG internationales travaillent aux côtés des structures

locales. Les Associations communautaires, à la base, les

comités de quartier, les coopératives participent activement à la promotion

des droits de la femme. Les structures non étatiques

formels (partenaire au développement, secteur privé) et informel (tontine, caisse de solidarité, cotisations des membres, épargne locale).

Ces structures réalisent sur le terrain des projets de nature diverse (financement, étude, formation, infrastructures, dons, équipement...).

Les activités des structures gouvernementales sont généralement réalisées à l'aide de financements octroyés par l'Etat (par les budgets de fonctionnaires et par des partenaires tels co-financés).

2-8-2- Contraintes

efforts déployés par l'Etat = les mécanismes de promotion de la femme souffrent du manque de financement et sont dispersés sur tous ordres.

Contraintes institutionnelles

insuffisance de statistiques et de données désagrégées par sexe dans tous les domaines ;

insuffisance de moyens financiers, humains (quantitatifs et qualitatifs) et matériels ;

insuffisance de services de suivi, d'évaluation et de gestion des activités de

promotion de la femme menées par le MFF

les suivants :

insuffisance de diffusion des réalisations du MFF

mécanismes de financement peu ouverts aux femmes

faible prise en compte des besoins spécifiques et str

des autres ministères dans la résolution de la

- l'insuffisance de la concertation de l'approche genre;
- l'absence d'un cadre formel de concertation entre les différentes composantes du dispositif de la femme;
- les difficultés d'identification des besoins prioritaires et de rentabilisation

des ONG:

- le cadre légal d'exercice des activités des ONG;
- l'absence de cadres des ONG à l'intérieur du pays;
- l'absence de cadre d'intervention et de gestion des ONG;

o-culturelles

du MFPF à travers l'image stéréotypée de la

culturelles:

ives

o national d'action de la femme, un renforcement du

tionnel de la promotion de la femme est prévu d'ici l'an 2005.

e perspective, un certain nombre de structures devront être

place pour assurer la concertation, la coordination des

le suivi et l'évaluation, la participation, la mobilisation des

et la mobilisation sociale, la conception des plans

ois.

Au niveau central

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du plan national d'action s'articulera autour de quatre (4) structures :

le conseil national de la femme, organe interministériel de décision

le comité technique du plan national d'action concertation multi-partenaire

le Centre de la Famille et de la Promotion de la Femme, organe de coordination

les structures responsables de l'exécution des différents thèmes du plan.

centralisé

le Centre National d'appui, organe régional de concertation ;

le Centre exécutif régional ;

le Centre de formation et d'Éducation Féminine consolidées au niveau régional.

Le développement des capacités d'intervention des ONG féminines est également pris en compte par le Plan National d'Action de la Femme.

2-9- Les droits fondamentaux de la femme !!

La constitution de la Côte d'Ivoire consacre le principe de l'égalité entre l'homme et la femme. De nombreux textes de Lois et des dispositions juridiques ont été pris pour améliorer le statut juridique de la femme et éliminer tous les facteurs de discrimination.

On trouve en effet la protection juridique de la population féminine

de la Côte d'Ivoire est relativement satisfaisante. Cependant, les barrières socio-culturelles et judiciaires entravent l'usage par les femmes de leurs droits. En effet, la résistance de la coutume à la reconnaissance des droits des femmes, le refus de revendiquer les femmes de leurs droits en raison de leurs préjugés, l'environnement juridique, judiciaire et administratif défavorables entraînent des inégalités entre l'homme et la femme à tous les niveaux.

On peut relever certaines insuffisances au niveau des textes

En effet, lors du mariage légal, le chef de famille provoque une répartition des responsabilités

tant interdite et illégale se pratique par

de l'adultère, des mesures discriminatoires persistent au profit de l'homme. Le code pénal prévoit des sanctions contre le complice de l'adultère, mais aucune sanction n'est prévue contre la complice de l'adultère.

Les inégalités rendent la vie de la femme très complexe. Ainsi, l'article 67 de la nouvelle Loi relative au mariage, l'époux a le droit de demander au tribunal pour s'opposer à l'exercice d'une profession par la femme si celle-ci n'a aucun recours en ce qui concerne la situation de son époux. Les femmes chefs de familles représentent

15,6 % de la population. Mais malheureusement la Loi ne prévoit que la puissance paternelle et non l'autorité parentale

En matière d'héritage, l'inspiration patriarcale des textes entraîne des conséquences désagréables sur la vie de la veuve. Les faits est souvent dépossédée de tous les biens par les héritiers du défunt, bien qu'elle soit protégée par le régime de la communauté des biens. Quant à la veuve mariée sous le régime de la séparation des biens, elle peut se retrouver sans moyens de subsistance lorsqu'elle n'a aucune source de revenu.

Dans les deux types de régimes matrimoniaux, des problèmes peuvent se poser après le décès de son époux. La veuve est souvent bénéficiaire de la pension de réversion de son mari. Si elle ne peut transmettre cette pension à son mari décédé, elle ne peut pas en bénéficier.

La femme divorcée rencontre des problèmes de subsistance.

Elle est souvent obligée de travailler pour subvenir à ses besoins. Ses enfants, lorsqu'ils sont mineurs, ne peuvent pas bénéficier de la pension de réversion de leur père. La Loi sur le mariage ne prend pas en compte la situation de la femme divorcée. La Loi sur le mariage ne prend pas en compte la situation de la femme divorcée.

Le VIH-SIDA n'est pas pris en compte par la Loi sur le mariage. La Loi sur le mariage ne prend pas en compte la situation de la femme divorcée.

2-9-1- Actions menées

La Côte d'Ivoire a ratifié la convention sur l'élimination de toutes les

15 formes de discrimination à l'égard des femmes en 1995

de du 12 janvier 1995 relative au travail ne permet pas

prendre en considération le sexe pour arrêter ses décisions

concerne l'emploi et la promotion de celle-ci. Cette loi n'a pas encore été promulguée.

Le droit au travail de toute personne physique, ce qui garantit l'ouverture

des postes de l'Administration publique et du secteur privé aux femmes.

Le 22 septembre 1995, le décret n° 1077/AN-95-127 relatif à la matière d'éducation et de formation

à l'éducation afin

Septembre 1995 stipule que « chaque

ité d'élever et de promouvoir le savoir et le développement

formation, de s'insérer dans la vie active, culturelle et professionnelle et
d'exercer sa citoyenneté.

Deux (2) projets de Loi portant répression au harcèlement sexuel
en milieu scolaire et dans le travail, aux unions coutumières précoces ou
forcées ont été adoptés le 16 Décembre 1998.

Le Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme a initié
depuis 1995 des campagnes de sensibilisation sur les notions
élémentaires de droit dans les milieux urbains, péri urbains et ruraux et
organise des activités de sensibilisation à travers les

Internationales de la Femme, de la Famille, de la Femme rurale.

Depuis 1995, le Ministère de la Famille et de la Promotion de
la Femme a mis en place un institut institué au sein de la
d'assister et d'informer les familles. Cette cellule d'assistance et

95, 400 en 1996, 450

relatifs aux problèmes

divorcés; aux femmes

en état de grossesse et

d'information familiale a traité 200

en 1997 et 300 en 1998, soit un total

de couple, aux enfants maltraités,

abandonnées, aux filles mères, a

aux veuves

2-9-2- Contraintes

Malgré les actions menées en faveur de

nombre de veuves, les contraintes demeurent:

Contraintes institutionnelles --

- complexité des procédures juridiques ;
- vides juridiques ;
- ineffectivités de certaines Lois.

Contraintes économiques et socio-culturelles

- coût élevé de la justice

fondamentaux et aux droits des femmes et des enfants, des prises de

Lois visant à combler les vides juridiques, l'application effective des Lois
en vigueur, la création de nouvelles lois existantes et le su
sstructures, le développement de l'opération

ment » qui vise la ... en 1995. Le projet « Femmes » ...
à la gestion des ressources naturelles. ... formation ...
Villageoises et la réduction des tâches. ... formation

Par ailleurs, des investigations ont été effectuées sur tout le territoire ...
Côte d'Ivoire. Ce projet a permis de ...
comportement des femmes. Le Ministère de la Famille et de la ...
Promotion de la Femme a mené un certain nombre d'actions en ...
collaboration avec le Ministère de l'Environnement : sensibilisa ...
organisation dans les ménages urbains et à l'utilisation des ...
améliorés, formation à la construction des foyers améliorés, ca ...
de reforestation et de lutte contre l'insalubrité.

Ces actions ont permis de ... la tenue de ...
différentes activités de prévention et dans le processus ...
politiques de l'environnement. ... de l'e...

Organismes tels que Côte d'Ivoire Écologie, AWLAE-CI et ...
campagnes d'éducation, de sensibilisation à travers ... e R/C ...
activités culturelles et récréatives, des séances de ...

formation sur le phénomène de la déforestation et de la reforesta ...
Ces ONG réalisent également des ateliers de formation à la construction d' ...
améliorés et exécutent des projets arboricoles. ... et à l'uti

on, l'absence de la
on application effective de ces

insuffisance de
réglementation app
dispositions juridique

s matérielles, financières et
Famille et de la Promotion de
nt des femmes aux techniques
tion des foyers améliorés et les

insuffisance
humaines du
la Femme po
d'agroforeste

2-10

(PNAE) qui prend en compte les femmes.

d'action env

ction pour la femme dans son 1^{er} programme

Le pla

ctif de contribuer à l'amélioration du cadre de

prioritaire, a

travaillant de la prise de conscience

vie a

des femmes qui vont

de

loration de l'accès des femmes à l'eau

nouveaux compor

l'amélioration de l'habitat et de l'accès à un logement décent

de

- Une politique favorisant l'accès des filles à l'éducation par une campagne de sensibilisation dans les régions caractérisées par une faible scolarisation de la petite fille, des mesures incitatives et l'encadrement spécifique des filles.

- Des campagnes de sensibilisation sur la santé de reproduction en milieu scolaire à travers une caravane familiale.

Les ONG ont également mené des actions de plaidoyer et des campagnes de sensibilisations en faveur de la petite fille et ont dans leur plan d'action l'amélioration du statut juridique de la petite fille. Ce sont le RFOF, l'ONEF, REFAMPO-AWLAE-CI.

2-11-2- Contraintes

Les contraintes essentielles à l'épanouissement de la petite

2-11-3- Perspectives

Le programme présid...
57,6 % actuellement à 20 %...
taux d'an...
à l'an 2005 par un...
scolarisées. Ce programme...
une femme alphab...
visé à travers l'approche intégrée de développement à la base,

l'alphabétisation fonctionnelle de 25 000 femmes congoaises

avec la scolarisation de 75 000 fi

- Améliorer le taux de scolarisation des filles de 46 % actuellement à 100 % à l'an 2005, en vue de réduire les disparités filles/garçons par une stratégie d'intéressement et de maintien des filles dans le système éducatif national, notamment dans les zones défavorisées. Les différentes actions s'articulent autour de la sensibilisation et de la promotion de l'éducation de base par l'élaboration et la diffusion des textes juridiques assurant la protection des filles, des mesures incitatives en direction des populations nécessiteuses avec de nouveaux types de cantines ou de garderies, le renforcement de l'éducation sur la santé en matière de reproduction.

ouverture vaccinale des enfants de moins de 5 ans à 90 % à l'horizon 2000 et 100 % en 2005.

émancipation de la femme envisagée

réduction de la morbidité et de la mortalité

initiatives en faveur de la santé de

des filles.

maintenue à travers le développement de

jeunes filles sur les

consolidation de la pris

- Gén
UN

Le plan

- con

- Contribuer à augmenter les niveaux de scolarisation de développement, l'aptitude des familles et des autorités à concevoir et à dispenser une éducation non discriminatoire réduisant les disparités de genre au niveau des enseignants en veillant à une présence équilibrée des filles et des garçons

la participation des enfants

des filles dans les régions

enté par une moyenne

ctions seront menées en partenariat avec les ONG et les

unités de base.

Statut juridique de la petite fille d'ici l'an 2005 par

des textes de Lois visant à combler les vides

application effective des Lois existantes et le suivi

sur l'application des textes en vigueur.

des capacités de conseil et d'assistance juridiques

ains une structure d'écoute sera mise en place dans

16 régions, et au moins 16 cliniques juridiques

tionnelles avec au moins 32 juristes engagés dans le

hénévolat.

CONCLUSION

L'Etat de Côte d'Ivoire a mené de multiples actions en faveur de la protection et de la promotion de la Femme, dans les domaines juridique, économique et social. Les ONG locales, nationales ou internationales ont participé à toutes ces actions en partenariat avec le Gouvernement. Les insuffisances d'analyses selon le concept du genre dans les

différentes structures de l'Etat, et l'absence de données sur les

les femmes dans tous les secteurs d'activité, d'évaluer l'impact de toutes ces politiques sur les femmes.

l'environnement économique, la faiblesse de conception et de mise en œuvre la politique femmes, les insuffisances de coordination des

Côte d'Ivoire après avoir engagé un processus

le plan d'action va d'ici l'an 2005 améliorer le statut et les

s de vie des femmes à travers le plan national d'action de

dans les objectifs et stratégies de développement

fem

Programme 2 : Amélioration de la santé des femmes et des filles.

**Programme 3 : Augmentation des niveaux de scolarisation des filles
et d'éducation des femmes.**

Programme 4 : Valorisation du statut social et du rôle politique

des femmes dans la société.

des actions en faveur de la paix soit menées et que les femmes soient imprégnées dans le processus.

Centre Familial

AIBEF : Association Ivoirienne

de l'Ouest

AFAO : Association des Femmes

des Cadres Supérieurs de
la Santé

AFICSS : Association des F

FRAR : Fonds Régional d'Aménagement Rural

GVC : Groupement à Vocation Coopérative

HCR : Haut Commissariat des réfugiés

MAEP : Maîtrise d'Education Permanente Adjointe

MFP : Maîtrise d'Education Permanente

MFP : Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme

MIFED : Mouvement International des Femmes Démocrates en Côte d'Ivoire

Côte d'Ivoire

MST : Maladies sexuellement transmissibles

MUCOPAD : Mutuelle des Commerçantes de P

MICREFAR : Mutuelle de Crédit et d'Épargne de
Bonoia et Bassa

ONEF : Organisation Nationale pour l'Enfant, la Femme et la Famille

ONG : Organisation non gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies pour le Développement
et Industrie

PAJOS : Projet d'Absorption des Jeunes Déscolarisés

PASER : Programme d'Appui au Secteur Education

PEV : Programme Élargi de Vaccination

PIR : Programme des Investissements Publics

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMI : Petites et Moyennes Industries

PNAE : Programme National d'Action Environnementale

BIBLIOGRAPHIE

- 1 - Cabinet Premier Ministre : Programme Présidentiel sur les 10 secteurs du Futur : l'Eléphant d'Afrique en marche Objectifs et stratégies de développement de la Côte d'Ivoire 2000 2005

1999

6- KOUTOUA Marie-Laure

Synthèse de l'aide mémoire pour
l'orientation du processus
d'élaboration du plan
national d'action pour la femme

la famille en Côte d'Ivoire
septembre 1996

Femmes Ivoiriennes à
re du 3^{ème} Millénaire

1997

Ministère Délégué auprès
du Premier Ministre
Charge du Plan et du
Développement Industriel

- Ministère de l'Économie
et des Finances

La Côte d'Ivoire en chiffres
édition 96-97 - Avril 1997

0 - Ministère de la Famille et
de la Promotion de la
Femme

Femmes de Côte d'Ivoire
« Les ivoiriennes à Beijing une
représentation remarquable »
Bulletin d'information n° 4
Mars 1996



7- Ministère de la Famille
de la Promotion de la

Livre E